

Chambre détachée du TGI de Basse-Terre à Saint-Martin | Guadeloupe



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Maître d'ouvrage

Ministère de la Justice

- > Direction des services judiciaires
- > Secrétariat général

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maîtrise d'œuvre

- > A2 Studio d'architecture, Alias Construction
- Sous-traitance : By Inge-Co

Entreprise de travaux

- > WYSO, CTA, EGER, IDEX, ATP, Menuiserie Persello, ISO, DSR, SAMIVER
- Sous-traitance : New Media concept, ACTIFROID

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget de l'opération : **1,9 million d'euros** (+ 250 000 d'euros pour les réparations consécutives à l'ouragan Irma)
- > Durée du chantier : **10 mois** (jusqu'à l'ouragan)
- > Surface de plancher : **750 m²**

Le calendrier

octobre 2015

- > Démarrage des études de conception

septembre 2016

- > Notification des marchés de travaux

novembre 2016

- > Démarrage des travaux

septembre 2017

- > Ouragan Irma

octobre 2017

- > Prise de possession, mise en service provisoire et réparation des dégâts d'Irma

mars 2018

- > Emménagement définitif

La chambre détachée dans ses grandes lignes

- > Une salle d'audience avec une petite salle des pas perdus et une salle de délibérés
- > Une attente gardée avec 2 cellules, 1 box avocat et 1 salle des déférés
- > Des bureaux répartis sur le rez-de-chaussée, R+1 et R+2
- > Un espace de convivialité
- > Un espace archives
- > Un espace scellés



4



8



12

sommaire

La nécessaire création d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Basse-Terre à Saint-Martin

L'augmentation conjointe de la population et de la délinquance a rendu nécessaire l'émergence d'un outil judiciaire de proximité. C'est en 2015 que le projet d'une chambre détachée du TGI de Basse-Terre voit le jour.

Une opération confrontée aux incidences de l'ouragan Irma

Les 5 et 6 septembre 2017, quelques jours après la fin des travaux d'aménagement de la chambre détachée, l'ouragan Irma s'est abattu sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les chefs de juridiction du TGI de Basse-Terre se sont mobilisés sur place afin de soutenir les fonctionnaires et magistrats présents et évaluer les dégâts matériels.

Visite guidée

C'est l'ancienne bibliothèque municipale implantée sur le même terrain que le tribunal de grande instance, au coeur du Marigot, qui a été choisie pour intégrer la nouvelle chambre détachée. D'une superficie de 750m², accessible aux personnes à mobilité réduite, ce bâtiment a été complètement réaménagé pour accueillir notamment une vingtaine de postes de travail, une salle d'audience et une attente gardée avec deux cellules.



^ La salle d'audience allie modernité et confort dans une ambiance apaisante.

La nécessaire création d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Basse-Terre à Saint-Martin

Très atypique, le ressort de la Guadeloupe compte une kyrielle d'îles, parmi lesquelles Saint-Martin. Située à 250 km de Basse-Terre, cette petite île cumule bien des particularismes et enregistre, depuis quelques années, une forte progression des actes de délinquance. Autant de raisons qui justifient l'ouverture, aujourd'hui, à Marigot d'une chambre détachée du tribunal de grande instance (TGI) de Basse-Terre.

Pour partie française, pour partie hollandaise, Saint-Martin est une île binationale qui connaît, depuis une quinzaine d'années, une forte croissance démographique, un creusement des inégalités et une augmentation de la délinquance. Alors que près d'une centaine de nationalités cohabitent sur ce territoire d'à peine 90km², une population en grande difficulté, parfois en situation irrégulière, côtoie des touristes, venus du monde entier pour profiter d'un décor paradisiaque et d'un réseau d'hôtels de luxe (en cours de reconstruction depuis l'ouragan Irma). «La double augmentation de la population et de la délinquance ont rendu inadaptée l'organisation de la justice à Saint-Martin, analyse Samuel Finielz, procureur du TGI de Basse-Terre. La présence du seul tribunal d'instance (TI) ne permettait plus d'absorber tous les contentieux, pénal et civil, liés à ces évolutions démographiques et sociologiques.»

Il y aura maintenant une présence pérenne de magistrats qui vont exercer toutes les missions judiciaires.

Besoin d'une justice de proximité

Même si, depuis dix ans, certaines adaptations ont été faites, avec la création d'un poste de magistrat détaché du parquet, l'installation d'un juge des enfants à Saint-Martin, le renforcement des effectifs du greffe du TI, la création d'un poste de vice-procureur, la présence régulière sur l'île du juge aux affaires familiales et du juge d'application des peines ou encore la création d'audiences pénales foraines à Saint-Martin, la décision a été prise en 2015 de créer une chambre détachée venant se substituer à celle partielle et provisoire qui existait dans des locaux annexes au palais. «Cette chambre détachée qui était en germe se voit aujourd'hui officialisée, constate Danielle Drouy-Ayral, procureure générale près la cour d'appel de Basse-Terre. Il y aura maintenant une présence pérenne de magistrats qui vont exercer toutes les missions judiciaires, ainsi qu'un greffe qui va répondre aux besoins. C'est essentiel que les justiciables saint-martinois ne pâtissent pas de l'éloignement de leur île et que la justice puisse être rendue au plus près d'eux.» «C'est un outil judiciaire de proximité adapté à un territoire insulaire à fort particularisme, ajoute Samuel Finielz. En cela, il va répondre à l'attente de la population locale et des professionnels du droit.»

Indispensable pour faire face à la croissance des trafics de drogue et à l'augmentation de la criminalité, mais aussi à une activité civile importante, la création d'une chambre détachée à Saint-Martin revêt également un caractère symbolique : «L'institution judiciaire est un des piliers de l'État de droit, insiste Danielle Drouy-Ayral. Sur une île où la langue vernaculaire côté français est l'anglais, c'est un signal symboliquement fort.»



^ Une salle de réunion.

Une démarche concertée

Malgré leur éloignement géographique, les chefs de juridiction, basés à Basse-Terre, se félicitent du rôle qu'il leur a été permis de jouer, à tous les stades de la création de la chambre détachée : « Nous avons été associés du début à la fin, reconnaît Samuel Finielz, de la décision politique à la livraison du bâtiment, en passant par la conception juridique du projet et de ses incidences en termes de transfert de contentieux et d'effectifs. » « À Saint-Martin, nous ne pouvions pas reproduire une organisation à l'œuvre ailleurs, justifie Marie Bart, présidente du TGI de Basse-Terre. Il a donc fallu imaginer une solution, compatible avec l'éloignement de l'île. Nous avons ainsi privilégié les transferts de compétences du contentieux pénal. » « C'est un travail dans lequel toute la juridiction s'est engagée, poursuit Samuel Finielz, c'est positif pour Saint-Martin, mais aussi pour les fonctionnaires de Basse-Terre qui rencontraient des problèmes de communication avec les justiciables saint-martinois. Tout le monde avait intérêt à ce que cette chambre détachée voie le jour. » Quant aux choix architecturaux et techniques (voir page 12), la présidente du TGI se réjouit qu'ils aient été faits dans la concertation : « Je souhaite saluer la collaboration très efficace avec les équipes de l'APIJ, souligne Marie Bart, et leur préoccupation de toujours demander le point de vue des utilisateurs ». L'antenne Antilles-Guyane de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), basée en Guadeloupe a piloté l'opération, ainsi que les réparations imposées par l'ouragan Irma.

Une opération confrontée aux incidences de l'ouragan Irma

Les travaux d'aménagement de la chambre détachée prenaient tout juste fin quand l'ouragan Irma s'est abattu, début septembre 2017, sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Quarante-huit heures après le passage de ce cyclone particulièrement dévastateur, les chefs de juridiction du TGI de Basse-Terre se sont rendus sur place, pour soutenir fonctionnaires et magistrats et mesurer l'ampleur des dégâts matériels.

Alors que l'île de Saint-Martin a été touchée par l'ouragan dans la nuit du mardi 5 au mercredi 6 septembre 2017, Marie Bart et Samuel Finielz, respectivement présidente et procureur du TGI de Basse-Terre, sont arrivés à Marigot le jeudi 7 au soir. «Notre premier objectif était d'avoir des nouvelles de nos magistrats et fonctionnaires, alors que les communications étaient coupées, rappelle Marie Bart. Nous nous sommes en priorité inquiétés de ceux que nous savions seuls.»

Élan de solidarité

Logés avec les moyens du bord par la gendarmerie, les chefs de juridiction ont localisé les personnels de la justice saint-martinoise en trois jours. «Nous avons pu retrouver tout le monde et accueillir ceux qui n'avaient plus de maison et ceux qui étaient les plus traumatisés», indique la présidente. À situation exceptionnelle, solution inédite : les personnes recueillies se sont serrées avec les chefs de juridiction dans l'appartement mis à leur disposition. Tous ont partagé des conditions de vie rudimentaires : «Nous avons souffert du manque d'eau, se souvient Marie Bart.» Restée à Basse-Terre, dans un premier temps, pour faire le relais entre Saint-Martin et la Chancellerie, Danielle Drouy-Ayral, procureure générale près la cour d'appel de Basse-Terre, et le premier président par intérim ont obtenu d'importants moyens pour prendre en charge les magistrats et fonctionnaires restés à Saint-Martin, de même que ceux qui ont voulu quitter définitivement l'île. «Très vite une prise en charge complète et individualisée a pu leur

être proposée, souligne Danielle Drouy-Ayral. L'assistante sociale de la cour s'est impliquée pour informer les personnels et les aider à remplir leurs dossiers d'assistance.»

État des lieux des dégâts

En priorité humaine, la mission des magistrats de Basse-Terre avait aussi pour but de dresser un état des lieux des dégradations matérielles, afin d'évaluer dans quel délai le service public de la Justice pourrait reprendre. Si les différentes composantes du tribunal ont, dans l'ensemble, bien résisté à l'ouragan – comparé aux bâtiments voisins – et que l'accueil téléphonique a pu reprendre, tous les matins, dès le 18 septembre, diverses interventions ont tout de même été nécessaires pour une remise en service normale.

Coupée sur une grande partie de l'île, l'alimentation électrique du palais a tout d'abord posé problème. «Heureusement, le palais historique a rapidement pu profiter du groupe électrogène de la chambre détachée», explique Céline Parreau, chef de projet à l'APIJ, maître d'ouvrage pour le compte du ministère de la Justice.

Pour ce qui est des dégâts sur le bâti, les locaux ont été partiellement touchés :

- Les locaux annexes au tribunal d'instance, utilisés comme chambre détachée provisoire par le vice-procureur, un magistrat et un greffier en attendant la mise en service de la nouvelle chambre détachée, se sont révélés être les plus touchés par l'ouragan et inoccupables.
- Une porte-fenêtre de la salle d'audience du palais historique a cédé entraînant une entrée d'eau et de vent en plus de l'inondation du rez-de-chaussée.
- La nouvelle chambre détachée est la moins touchée avec quelques impacts en toiture, sur les espaces extérieurs et une inondation du rez-de-chaussée.

Mobilisation générale

«Il a fallu vider le matériel informatique et les dossiers qui étaient entreposés dans certaines pièces, note Marie Bart. Les magistrats et les fonctionnaires qui n'étaient pas accaparés par des problèmes personnels ont beaucoup aidé à nettoyer et faire du tri. Tout le monde a mis la main à la pâte, même une heure ou deux». «Certains sont restés présents professionnellement alors même

Si les différentes composantes du tribunal ont, dans l'ensemble, bien résisté à l'ouragan (...) diverses interventions ont tout de même été nécessaires pour une remise en service normale.

que leur priorité était, comme pour tous les habitants de Saint-Martin, de se loger et de se nourrir», relève Céline Parreau. «Nous avons trouvé des équipes formidables qui ont fait preuve de solidarité et d'efficacité», surenchérit Danielle Drouy-Ayral, arrivée sur place, mi-septembre, après le départ de la présidente et du procureur du TGI. Et le procureur général de remercier l'APIJ pour son implication : «Ses représentants se sont démenés pour trouver des entreprises qui ne soient pas réquisitionnées ou occupées sur d'autres chantiers.»

Dans le contexte post-ouragan, la tâche n'était pas facile : depuis la Guadeloupe, l'APIJ a tout d'abord sollicité en urgence les entreprises DSR et EGER qui ont remis en service l'électricité dans le palais historique grâce au groupe électrogène; puis la société ISO pour assurer la protection provisoire du palais. «Ensuite, au bout d'une dizaine de jours, le maître d'œuvre local, BY INGE-CO, a relancé les autres entreprises, raconte Céline Parreau. Il a fallu parfois aller directement sonner à leur porte car nous n'arrivions pas à les joindre.»

Une prise de possession anticipée

Privé de ses locaux annexes, le tribunal a dû avoir recours, avant l'heure officielle de sa mise en service, à une partie des locaux de la chambre détachée : une prise de possession anticipée a été organisée le 9 octobre. «Deux bureaux de la chambre détachée ont été mobilisés pour des activités tertiaires et l'une des pièces du 2^e étage a été transformée en chambre pour héberger le personnel de justice de passage», précise la chef de projet de l'APIJ. C'est ainsi que la justice saint-martinoise a fonctionné à nouveau normalement à partir du 12 octobre, quand les premières audiences ont pu reprendre dans le palais historique.

Quant à l'emménagement définitif dans la chambre détachée, il devait avoir lieu courant mars, soit moins de trois mois après la date initialement prévue. «Reste un réel problème d'affectation, s'inquiétait cependant Danielle Drouy-Ayral au moment de l'écriture de ce document. Il nous manquait déjà quelques recrutements avant l'ouragan, mais suite à Irma plusieurs fonctionnaires et magistrats ont souhaité quitter l'île... Il nous faut maintenant trouver de nouveaux personnels.»



^ Open space – 2^e étage.

^ Bureau magistrat – 1^{er} étage.

Visite guidée

Situé au cœur de Marigot, le tribunal d'instance de Saint-Martin occupait jusqu'à présent un bâtiment construit en 1932, trop étroit pour accueillir les nouvelles fonctions induites par la création d'une chambre détachée du TGI de Basse-Terre. Les travaux réalisés dans l'ancienne bibliothèque jouxtant le palais de justice auront non seulement permis d'agrandir ce dernier, mais aussi, plus largement, de réorganiser et de sécuriser les espaces dédiés à l'exercice de la justice à Saint-Martin.

Le bâtiment principal du palais de justice déploie, sur la rue de la Liberté, à Marigot, une façade blanche rehaussée de quelques colonnes symboliques. Agrandi en 1997, il a pu accueillir ces dernières années les seize magistrats et fonctionnaires du tribunal d'instance. L'augmentation des effectifs (2 magistrats et 7 fonctionnaires supplémentaires), la réaffectation et la réorganisation des espaces nécessaires à la création de la chambre détachée du TGI de Basse-Terre ont exigé de trouver de nouvelles surfaces. Implantée sur la même parcelle de terrain, l'ancienne bibliothèque municipale, séparée du palais par une petite cour, a constitué une solution d'aménagement idéale.

«Nous avons pu y installer de nouveaux espaces tertiaires dans les étages, explique Céline Parreau, ainsi que de nouveaux espaces publics, dont une salle d'audience pénale et sa salle des délibérés.» Accessible aux personnes à mobilité réduite, contrairement à la salle d'audience du tribunal d'instance, cette nouvelle salle de 53 m² pourra servir aux deux juridictions. Les jours d'audience, les justiciables utiliseront l'entrée de la rue du palais, ils traverseront alors la salle des pas perdus pour accéder, au fond à gauche, à la nouvelle salle d'audience; le reste du temps, le nouveau bâtiment ne sera pas ouvert au public.

Nous avons pu installer de nouveaux espaces tertiaires dans les étages, ainsi que de nouveaux espaces publics, dont une salle d'audience pénale et sa salle des délibérés.

Réfection et rationalisation

Avant de pouvoir installer la chambre détachée, l'ancienne bibliothèque a subi des travaux de réfection de sa toiture, de ravalement de ses façades, de remplacement de ses menuiseries et de sécurisation des espaces extérieurs. «Un portail sécurisé et une porte d'issue de secours ont été mis en place rue du palais de justice», note Céline Parreau.

Quant à l'agencement intérieur, il a nécessité la démolition des cloisons, la rénovation intégrale de la climatisation, de l'électricité et des peintures.

Menée à bien par neuf entreprises (saint-martinoises pour la plupart), cette opération, réalisée en corps d'état séparés, a permis de créer, en plus de la vingtaine de postes de travail et de la salle d'audience, une attente gardée, avec deux cellules. «Jusqu'à présent, les policiers attendaient dans le camion dehors, rappelle Céline Parreau. Ils disposeront maintenant d'espaces sécurisés.» Une pièce pour les scellés, des locaux d'archives et un espace de convivialité pour le personnel ont également trouvé leur place au rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque.

Une nouvelle étape en perspective

La proximité du tribunal d'instance, qui a fonctionné pendant toute la durée des travaux, a exigé une planification des travaux respectueuse du rythme de travail judiciaire : «Nous nous sommes mis d'accord avec le palais pour décaler les travaux les plus sonores hors des temps d'audience, fait remarquer la chef de projet de l'APIJ. Nous avons échangé régulièrement avec les personnels pour limiter les incidences du chantier sur leur travail. Tout s'est passé de façon très fluide.»

Maintenant que les travaux sont terminés, une nouvelle opération va démarrer dans le palais de justice historique, pour lui redonner un coup de neuf, faire disparaître les derniers stigmates de l'ouragan et moderniser l'accueil, grâce à l'aménagement d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ).

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, responsable communication

Remerciements à

La direction des services judiciaires et le bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le bureau du soutien et de la maîtrise d'ouvrage (SIM/BSMO)

Danielle Drouy-Ayral, procureure générale près la cour d'appel de Basse-Terre

Marie Bart, présidente du tribunal de grande instance de Basse-Terre

Samuel Finielz, procureur près le tribunal de grande instance de Basse-Terre

Ont participé au sein de l'APIJ

Paul-Luc Dinnequin

David Juin

Céline Parreau

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques APIJ

Septembre 2018



L'augmentation de la population saint-martinoise et la recrudescence d'actes de délinquance ont rendu nécessaire la création, sur l'île de Saint-Martin, d'une chambre détachée du tribunal de grande instance de Basse-Terre, en Guadeloupe.

Des travaux d'aménagement ont donc été entrepris, en 2016, pour faire de l'ancienne bibliothèque municipale de Marigot, attenante au tribunal, une extension du palais de justice.

Si l'ouragan Irma, qui a dévasté début septembre 2017 les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, a entraîné un report de la mise en service officielle de la chambre détachée, celle-ci fonctionne désormais normalement, offrant aux saint-martinois l'accès à une justice de proximité complète.

Maître d'ouvrage délégué de l'opération, l'APIJ a confié le suivi de l'ensemble de ces travaux à son antenne Antilles-Guyane, installée en Guadeloupe.

